

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

  [@parcoursupinfo](https://www.instagram.com/parcoursupinfo)

 [@parcoursupinfo](https://twitter.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

Parmi les 23 000 formations dispensant des diplômes reconnus par l'État disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...
- **Des formations en apprentissage**

Des informations utiles à consulter sur chaque fiche formation : le taux d'accès, les critères et leur importance, le statut de l'établissement (public/privé), la nature de la formation (sélective /non sélective), les candidats classés en 2023, les frais de scolarité, les débouchés et possibilités de poursuite d'études...

Janv.
2024

17 janvier > 14 mars > 3 avril 2024 - Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

Fév.

2

17 Janvier > 14 Mars > 3 Avril 2024

Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation** pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la **2^e semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

DU 17 JANVIER AU 14 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

JEUDI 14 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2^e conseil de classe.

MERCREDI 3 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux

Mars

Avril



Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de sante invalidant, je peux renseigner dans mon dossier **Parcoursup** une **fiche de liaison** pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite la transmettre à la formation choisie pour faciliter mon accueil.



Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr) pour vous guider à chaque étape.



À savoir — Plus de 9000 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, je peux formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Je bénéficie d'un accompagnement pour trouver un employeur.

S'inscrire sur Parcoursup

- **Une adresse mail valide et consultée régulièrement :** pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

- **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

CANDIDATER SUR PARCOURSUP :

- Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage
- Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité) :** une réponse pour chaque vœu formulé
- **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** (elle ne connaît pas les autres vœux formulés par les candidats)
- **Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéressent davantage

- **le projet de formation motivé**
- **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- **la rubrique Activités et centres d'intérêt**
- **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
- **Des informations sur votre parcours spécifique** (sections européennes, internationales ou bi-bac) **ou votre participation aux cordées de la réussite** (seulement si vous le souhaitez)
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre).
 - <https://www.parcoursup.gouv.fr/faq/thematiques/fonctionnement-de-parcoursup/formuler-ses-voeux>

Étape 3 : Je reçois les réponses des formations et je décide du 30 mai 2024 au 12 juillet 2024

- **Jeudi 30 mai :**

Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.

À partir du 30 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si *) au fur et à mesure et en continu.

Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

Du 16 au 23 juin : suspension des délais de réponse pendant les épreuves du baccalauréat ^

Les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves écrites de baccalauréat.

Mardi 11 juin : ouverture de la phase d'admission complémentaire v

Du 1er au 3 juillet : classement des vœux en attente v

Lundi 8 juillet : résultats du baccalauréat v